



# À l'université, la lutte contre les violences sexuelles reste un sport de combat

À l'université Jean-Jaurès de Toulouse, une récente accusation de harcèlement révèle les obstacles dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : poids des structures hiérarchiques, importance des enjeux de pouvoir, œillères corporatistes et division du travail défavorable aux femmes... Toulouse (Haute-Garonne). – Septembre 2019. B.\*, doctorante en anthropologie et enseignante vacataire à l'université Toulouse Jean-Jaurès (UT2J), se trouve dans le bureau de Y.\*, son directeur de thèse qui a toujours « survalorisé » son travail.

Ce jour-là, « il m'a dit que mon travail était de la merde [...] . J'ai pleuré, je me suis effondrée devant lui. Il m'a dit qu'on n'était pas au bureau des pleurs. Mon cerveau s'est éteint », raconte-t-elle à Mediapart, trois ans plus tard, encore éprouvée par la violence de cet échange.

B.\* est toujours doctorante et a changé de directeur de thèse. Y.\*, récemment parti à la retraite, a décroché l'éméritat – un titre honorifique qui permet de poursuivre certains travaux scientifiques.

Au printemps 2020, la présidente de l'UT2J, Emmanuelle Garnier, s'est vu remettre un dossier comportant plusieurs témoignages mettant en cause ce professeur. Il émanait de la Cellule de lutte, d'information et de prévention du harcèlement sexuel (Cliphas) de l'établissement. La présidente a pourtant choisi de ne pas saisir la commission disciplinaire.

Contactée par Mediapart, Emmanuelle Garnier n'a pas souhaité s'exprimer, réaffirmant « son engagement dans la lutte contre les VSS [violences sexistes et sexuelles – ndlr] ». Les 31 janvier et 1 février, l'UT2J renouvellera ses instances de direction et la présidente sortante est candidate (SGEN) à sa réélection.

### Un cas emblématique

Le cas de Y.\* est emblématique des tensions au sein des communautés universitaires face aux accusations de violences sexistes et sexuelles. Cinq ans après l'instauration de cellules dédiées, de nombreux obstacles structurels perdurent.

Entre 2014 et 2019, ce professeur des universités aurait instauré avec B.\* une relation sortant des clous d'un rapport « normal » encadrant-doctorante. Proposition, selon elle, de lui payer un téléphone, son loyer ou de faire d'elle son « héritière », invitations répétées, comme en attestent des mails que Mediapart a pu consulter, à venir travailler, seule avec lui, dans sa résidence secondaire, propos sur sa « beauté » ... Y. aurait également eu un geste déplacé. Le jour où il apprend que B.\* a un petit ami, son encadrant aurait changé de ton et serait devenu « blessant ». Jusqu'à l'entretien ravageur de septembre 2019.

Contacté par Mediapart, Y.\*, fait savoir par la voix de son avocate toulousaine que « ces accusations particulièrement graves [...] n'ont à ce jour justifié d'aucune plainte, ni de la mise en œuvre d'une quelconque procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire » et regrette que « les "plaignant-es" ont décidé de privilégier un procès médiatique sans avoir à répondre devant une autorité indépendante de la véracité des faits »

En l'occurrence, les plaignant-es souhaiteraient qu'une instance disciplinaire soit convoquée : le dossier remis par la Cliphas à la présidence contient le témoignage de B.



mais, avant lui, ceux de Laurence Charlier Zeineddine et Jérôme Courduriès qui codirigeaient le département d'anthropologie en 2020.

Alertés par des propos d'étudiantes, les deux profs leur avaient conseillé de mettre leur témoignage par écrit pour les communiquer à la cellule. S'y ajoutaient leurs propres attestations restituant d'autres récits oraux d'étudiant-es et des scènes dont il et elle avaient été témoins.

En tout, cinq témoignages auxquels se sont ajoutés ceux de B. et de Laurence Charlier Zeineddine en novembre 2021. Cette dernière, maîtresse de conférences, raconte « avoir été régulièrement l'objet de discours et de pratiques de la part de Y., visant à [!] 'intimider, à exercer des pressions sur [elle] , ou à dénigrer [son] travail »

« Si moi, enseignante-chercheuse statutaire, à l'abri de la précarité et non subordonnée à Y. hiérarchiquement, ne me risque pas à témoigner, comment alors espérer que des doctorant-es, des masterant-es ou des étudiant-es en licence parviennent à le faire ? » interroge-t-elle en conclusion de son texte.

Solidarité masculine et enjeux politiques

Cette question du « risque à témoigner » surplombe l'enjeu de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles à l'université. Empêcher des publications dans des revues ; émettre un avis négatif dans les comités de sélection recrutant les maîtres et maîtresses de conférences ; « pourrir » une réputation... Les leviers ne manquent pas pour les titulaires qui souhaiteraient entraver ou freiner la progression d'un-e doctorant-e ou d'un-e collègue indocile.

« L'importance des rapports de pouvoir à l'université est forte et réelle, et avant d'être prof titulaire, c'est quand même super dur de se positionner sur ces enjeux , résume Julie Jarty, maîtresse de conférences en sociologie et membre de la Cliphas. Les profs de rang A sont au-dessus, on est tenus par eux pour publier, avancer, progresser dans la carrière. Il y a vraiment ce levier de l'avancement et de la carrière qui joue. »

À cette réalité s'ajoutent des mécanismes de solidarité masculine bien souvent articulés aux enjeux politiques et de pouvoir. En mars 2020, un directeur de recherche du CNRS intervenant en sociologie à l'UT2J a été accusé, dans un mail anonyme adressé aux organisations syndicales et à la Cliphas, de harcèlement sexuel sur des étudiants et de « harcèlement sexuel d'ambiance » (regarder des films pornographiques dans son bureau).

Son cas ne pouvait, statutairement, être instruit et jugé par la section disciplinaire de l'université et a également échappé aux instances du CNRS. Résultat, des remous mais aucune procédure et un entre-deux insatisfaisant pour tout le monde.

Un important membre du conseil d'administration de l'université a ainsi envoyé un mail, consulté par Mediapart, à l'ensemble des membres de cette instance pour « à titre personnel, témoigner de [sa] solidarité avec ce collègue diffamé » . Son protégé a quand même dû renoncer à prendre la direction d'une école doctorale. Ensuite, « il s'est mis en arrêt-maladie quelque temps et puis il est revenu » , dénonce une membre de la Cliphas qui a requis l'anonymat.

« Globalement, le statut de prof protège , estime aussi Camille\*, du collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (Clashes). D'abord, il y a la solidarité corporatiste : le professeur est un collègue, quelqu'un avec qui on bosse et qui, même s'il était sanctionné, va revenir et aura le soutien de plein de gens du labo. Donc, ça peut être très coûteux de lancer une procédure contre lui. Et puis, il y a les solidarités syndicales qui viennent se greffer dessus, avec tous les rapports de pouvoir induits. »

Un positionnement syndical critiqué



À Toulouse, le positionnement des syndicats d'enseignant-es dans les affaires de violences sexistes et sexuelles est régulièrement pointé du doigt. Enseignante et présidente de la commission disciplinaire étudiant de l'UT2J, Marie-Hélène Garelli, elle-même « proche » du Snesup, classé à gauche, regrette que le syndicat soit encore trop souvent « dans une défense corporatiste. Ils jouent leur rôle en défendant les profs mais syndicalement, ils ne sont pas capables de trier entre les leurs. C'est problématique parce que tout le reste de la société a évolué là-dessus »

S.\*, enseignant adhérent du Snesup à Toulouse, un homme, est encore plus sévère : « On est dans une conception archaïque de l'action syndicale. Ça s'est rabougri au fil des ans et aujourd'hui, ça ressemble plutôt à une association d'élus, très corporatiste. »

En juillet 2020, un professeur adhérent du Snesup a pris sa plume pour défendre un prof de sport accusé de harcèlement sexuel par plusieurs étudiantes. Dans un mail adressé à un large panel de « camarades syndiqués » que Mediapart a pu consulter, il s'interrogeait : « La parole de quelques étudiantes plaignantes est-elle plus entendable que celles d'autres beaucoup plus nombreux ? Comment un enseignant de lutte montre-t-il des prises, corrige-t-il de mauvaises positions, sans contacts corporels ? »

Passé en section disciplinaire, l'enseignant en question a été écarté de l'UT2J et devra répondre au pénal des accusations dont il fait l'objet. Il n'était « que » professeur certifié (PrCe). Même cas de figure pour les deux professeurs d'art plastique radiés en 2020 de l'UT2J pour des faits de harcèlement, tous les deux professeurs agrégés (Prag), que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a relaxés en juillet dernier.

En novembre, la présidente de l'université a décidé de porter l'affaire en cassation au Conseil d'État. Là, c'est le syndicat Force ouvrière qui est monté au créneau, demandant le « retrait du pourvoi » et dénonçant « l'instrumentalisation de la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles »

Si le PrCe et les deux Prag ont été sanctionnés malgré les soutiens syndicaux, le directeur de recherche du CNRS et Y.\*, de « rang A », n'ont, eux, pas été inquiétés. Selon plusieurs sources, ce dernier aurait même poursuivi l'université devant le tribunal administratif (TA), ayant peu apprécié d'avoir été convoqué par le vice-président du CA à la suite du dossier de la Cliphas.

Sollicités par Mediapart, son avocate, la direction de l'UT2J et le TA n'ont ni confirmé ni infirmé cette information.

### L'énergie du militantisme

Le travail des cellules se heurte à un dernier mur : la faiblesse des moyens alloués et l'étroitesse du périmètre d'action. À l'UT2J, la Cliphas, composée de onze femmes et deux hommes, dispose d'un petit bureau au bout d'un couloir du bâtiment de psychologie et de quelques heures de décharge d'enseignement pour la coordinatrice, Marie-Agnès Palaisi.

Chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations de genre et le harcèlement sexuel, elle s'apprête à laisser sa place après six ans d'action dont quatre à la tête de la Cliphas.

« C'est assez lourd, soupire-t-elle. C'est bien que d'autres prennent la relève... On reçoit, on écoute, on essaye d'identifier les besoins et les demandes et on oriente les gens. Ça peut être une demande d'accompagnement psy, d'aménagement d'emploi du temps pour s'éloigner d'un harceleur ou d'un agresseur, ou une demande de saisine de conseil disciplinaire... », résume la coordinatrice, qui estime à « environ quinze par an » le nombre de signalements émanant de victimes ou de témoins de VSS, impliquant des étudiants, enseignants ou personnels de l'université.



Parmi les victimes, « 95 % » sont des femmes et les faits vont du harcèlement sexiste au viol.

« Cette lutte repose sur l'énergie du militantisme. C'est coûteux professionnellement, en termes de temps passé. Et émotionnellement parce qu'on entend et on recueille des récits de victimes, qu'il y a un gros décalage entre ce qui est vécu et la manière dont c'est pris en charge et que nous n'avons aucun espace prévu pour gérer cette charge émotionnelle », regrette Héloïse Prévost, enseignante, sociologue, membre de la Cliphas.

« Il y a une division institutionnelle du travail en interne qui fait peser tout ce travail d'écoute et d'accompagnement des victimes sur des femmes titulaires : aucune décharge, aucune compensation financière, c'est hyper problématique », souligne Camille\*, du Clashes. Les hommes à l'université ont les meilleurs postes, publient plus et c'est notamment parce qu'ils se détachent de tâches chronophages comme celles-là, non reconnues et non payées. On fait reposer sur des femmes tout le travail de la gestion de faits qui sont essentiellement ceux des hommes. »

Pour y remédier, le Clashes propose « des décharges d'enseignement systématiques et conséquentes », tout en mettant en garde contre « l'illusion que peuvent donner des cellules compétentes et bienveillantes aux victimes que leur affaire va être traitée, alors que la procédure disciplinaire est toujours dans les mains des chefs d'établissement et toujours discrétionnaire ». Un système qui facilite les jeux d'influence et de solidarité corporatiste dans les cercles qui entourent la présidence.

Enseignement supérieur: des violences sexuelles endémiques

Dans ce schéma, les actrices – dont beaucoup, à l'UT2J, font partie d'Arpège, un réseau de chercheuses travaillant sur les questions de genre – pointent surtout la nécessité de former les personnels impliqués dans les cellules et les sections disciplinaires.

Le 30 novembre, le service des ressources humaines de l'université a diffusé en interne un message indiquant que « le constat de problématiques portant sur la violence sexuelle et sexiste dans les établissements d'enseignement supérieur » a convaincu la direction d'organiser des « séances de deux heures consacrées à ce sujet sous tous ses angles » proposées aux enseignant-es de la fac.

L'initiative, prise à la hâte, a surpris jusqu'au sein de la Cliphas où beaucoup considèrent qu'Emmanuelle Garnier a su donner quelques gages en matière de lutte contre les VSS mais où le cas de Y.\* passe toujours mal. Au-delà, « le problème est structurel », considère Farah Deruelle, doctorante en sociologie à la fac de Toulouse. Ce qui manque, c'est une réforme en profondeur du code de l'éducation et remettre de l'égalité de traitement partout »

